

## Outremont Montréal

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné, par la soussignée, secrétaire substitut de l'arrondissement d'Outremont :

1° QUE lors de sa séance ordinaire du 5 décembre 2011, le conseil de l'arrondissement a adopté les règlements **AO-157.1** et **AO-157.2** intitulés :

- « *Règlement modifiant le Règlement de zonage 1177, en vue d'assurer la conformité au schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté Urbaine de Montréal (89, modifié)* » (AO-157.1);
- « *Règlement modifiant le Règlement sur les permis et certificats numéro 1176, en vue d'assurer la conformité au schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté Urbaine de Montréal (89, modifié)* » (AO-157.2);

2° QU'en date du 10 janvier 2012, la greffière adjointe de la ville de Montréal, Madame Colette Fraser, a, conformément à l'article 133 de la *Charte de la ville de Montréal* (L.R.Q., chapitre C-11.4), délivré un certificat de conformité à l'égard de ces règlements;

3° QUE ces règlements sont entrés en vigueur le jour de la délivrance du certificat de conformité par la greffière adjointe.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au bureau d'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont du lundi au jeudi de 8 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

**DONNÉ** à Outremont, ce 9 février 2012.

La secrétaire substitut de l'arrondissement

Pascale Lebel

